

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 26 Conseillers présents : 21 (3 procurations)

L'an 2024, le 8 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

La commune ayant adopté la norme comptable M57, la note de synthèse relative aux points budgétaires, ainsi que les éléments relatifs au compte administratif et à la proposition de budget ont été adressés par voie électronique aux Conseillers municipaux le 26 mars 2024, conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-4 du CGCT qui stipule que le projet de budget doit être transmis aux membres du Conseil Municipal au moins 12 jours avant le vote du budget.

Les convocations et l'ordre du jour ont été mailés le 2 avril 2024

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	Mme Véronique BRUDER	M. Frédéric BARTHE
Mme Stéphanie GUIMIER	M. Christian SITTLER	M. Antony REIFF
M. Claude WEIL	M. Eric LACHMANN	Mme Gaëtane CHAUVIN
Mme Nathalie GARBACIAK	Mme Julie ROJDA	M. Martin GUNDELACH
M. Bruno LEFEBVRE	M. Eric HELBLING	M. Philippe WETZEL
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Ellia FONTAINE	M. Richard BAUMERT
M. Jean Jacques KNOFF	Mme Séverine RAMSEYER	Mme Caroline RUDOLF

Membres absents excusés :

M. François LARDINAIS, Mme Sonia JEHL (procuration à M. le Maire), Mme Elsa ESTREICHER (procuration à Mme Florence SCHWARTZ), Mme Chantal WINTZ (procuration à Mme Véronique BRUDER), M. Vincent KALT.

Assistait en outre : M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

DCM28/02/2024 Caisse d'Assurances-Accidents Agricoles du Bas-Rhin : prise en charge des cotisations

M. Jean Jacques KNOFF, Adjoint au Maire, présente les dispositions législatives qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance accidents agricole dans les départements du Rhin et de la Moselle. Elles prévoient que ces cotisations sont dues par les propriétaires fonciers ou par les communes pour tout ou partie de la cotisation en y affectant tout ou partie du produit de la location de la chasse communale.

Durant le dernier bail de location de la chasse communale, la commune prenait en charge un montant de 1 700 € par an de la cotisation d'assurance accidents agricole. Celle-ci s'élève pour 2024 à 7 158 €.

067-216700286-20240408-DCM28-02-2024-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Les propriétaires fonciers ayant décidé l'abandon, au profit de la commune, du produit de la location de la chasse pour la période 2024 – 2033 d'un montant de 4 250 €,

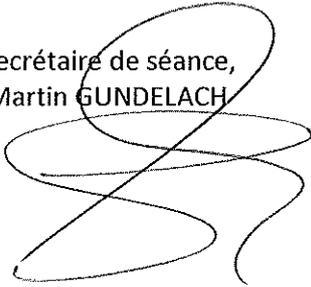
Entendu les explications de de M. Jean Jacques KNOPE, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

approuve la reconduction du principe d'une participation communale aux cotisations d'Assurances-Accidents Agricoles du Bas-Rhin pour la durée du bail de location de la chasse (2024 à 2033) d'un montant de 1 700 €, représentant 40% du produit de la location de la chasse.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
M. Martin GUNDELACH



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

